

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1635)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE33

présenté par

M. Tardy

ARTICLE 4

A la seconde phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« cette technologie »,

Les mots :

« cet appareil ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence. C'est l'utilisation d'un appareil qui est visée, et non une technologie de façon générale.